



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 12 juillet 2017  
N° 050

## Communiqué de presse

### Refondation de la filière nucléaire :

#### **Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, annonce la participation de l'Etat aux augmentations de capital d'AREVA**

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, se félicite de la levée des deux conditions préalables fixées par la Commission européenne pour la recapitalisation d'AREVA, qui constitue un jalon essentiel de l'exécution du plan de refondation de la filière nucléaire française décidé le 3 juin 2015.

En conséquence, l'Etat a souscrit le 12 juillet à l'augmentation de capital d'AREVA SA de 2 milliards d'euros qui lui était réservée, par conversion en capital de l'avance en compte courant d'actionnaire accordée à AREVA SA au premier semestre.

L'Etat confirme également son engagement à souscrire au plus tard le 31 juillet à l'augmentation de capital de NewCo, à hauteur de 2,5 milliards d'euros. L'Etat détiendra le contrôle majoritaire de NewCo à l'issue de cette augmentation de capital. Cette souscription s'effectuera aux côtés des investisseurs japonais MHI et JNFL, qui engageront concomitamment leurs fonds (500 millions d'euros) en fiducie pour une entrée effective au capital de NewCo à l'issue de la cession du contrôle exclusif de New Areva NP à EDF prévue fin 2017, et dès l'accomplissement des conditions réglementaires usuelles préalables.

Compte tenu notamment du projet de cession du contrôle exclusif de New Areva NP à EDF et de la perte du contrôle exclusif de NewCo par AREVA SA qui interviendra au plus tard le 31 juillet, en application de la réglementation boursière, l'Etat déposera le 13 juillet un projet d'offre publique de retrait visant les actions AREVA SA non détenues par l'Etat, directement ou indirectement par l'intermédiaire du CEA, à l'issue de laquelle sera mis en œuvre, le cas échéant, un retrait obligatoire. Le prix de l'offre publique de retrait, et, le cas échéant, du retrait obligatoire, sera identique au prix d'émission de l'augmentation de capital d'AREVA SA, soit 4,50 euros par action.

La réalisation de ces augmentations de capital qui représente une mobilisation financière exceptionnelle de l'Etat, est un élément majeur et la dernière étape du plan de refondation de la filière nucléaire française engagé en 2015, avant la réalisation définitive de la cession du contrôle exclusif de New Areva NP à EDF. L'Etat renouvelle sa confiance aux dirigeants et salariés d'AREVA pour mener à bien cette ultime étape.

#### Contact presse :

Cabinet de Bruno LE MAIRE  
Agence des Participations de l'Etat

01 53 18 41 13  
01 44 87 70 42

[presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)  
[charlotte.neuvy@ape.gouv.fr](mailto:charlotte.neuvy@ape.gouv.fr)